

Livre Blanc

Mars 2025

GroupesOS

Entreprendre au profit de tous

**STAND
SPEAK
RISE UP**
AN INITIATIVE OF HRH GRAND DUCHESS
MARIA TERESA OF LUXEMBOURG

TO END RAPE
AS A WEAPON
OF WAR

Femmes en exil : l'urgence d'agir face aux violences de leurs parcours

Mieux protéger
et mieux accompagner

CENTRE
PRIMO LEVI
VIVRE APRÈS
LA TORTURE



IKAMBERE
L'association d'accueil

**IGHT for
DIGNITY**



GroupesOS
Jeunesse

GroupesOS
Solidarités



Sommaire

2	Introduction
4	Les raisons de l'exil
6	Cartographie – quelques exemples
8	Le viol comme arme de guerre
10	Rencontre avec Céline Bardet <small>juriste internationale et spécialiste des questions de crimes de guerre</small>
14	Le sport et la culture pour se reconstruire
16	Nos propositions

Introduction

Chaque année, des millions de femmes fuient leurs pays, contraintes par des conflits armés, des persécutions ou des catastrophes climatiques. Exposées à des formes de violences physiques, psychologiques et sexuelles, ces femmes se retrouvent également dans une impasse institutionnelle où leurs droits sont ignorés et leur souffrance invisibilisée.

Selon les Nations-Unies, **70% des femmes en situation de conflit, de guerre et de crise humanitaire subissent des violences fondées sur le genre.**

Dans le monde, **plus de 230 millions de filles et de femmes ont subi des mutilations génitales féminines.** Cela représente une augmentation de 15% par rapport aux données d'il y a huit ans.

Et à l'échelle mondiale, on estime que **736 millions de femmes,** soit près d'une sur trois, ont subi des violences physiques et/ou sexuelles.

Un rapport de l'ONU expose : **9 femmes sur 10** ont subi des violences sur le chemin de l'exil. Elles doivent payer des « pots-de-vin » en réalisant des « faveurs sexuelles », auprès des passeurs ou de « groupes entiers de migrants ». Certaines tentent de se faire passer pour des hommes au moment de la traversée.



Partout dans le monde, les droits des femmes reculent, quand ils ne sont pas inexistant. Il y a une exposition accrue aux violences sexuelles et physiques durant les parcours migratoires (dans les pays d'origine, sur le parcours de l'exil et dans les pays d'accueil) et les femmes sont souvent isolées, sans réseau de soutien, et sont dépendantes de leurs partenaires ou des pouvoirs publics pour leur statut juridique. Les discriminations et la stigmatisation s'accroissent aussi : le racisme et les préjugés renforcent l'impunité des auteurs de violences, et créent d'autres inégalités entre nationalités accueillies. De plus, leur accès à la justice et aux soins est limité, notamment en raison de la barrière de la langue mais aussi de la méconnaissance des dispositifs d'aide ou de peur des représailles.

Malgré l'ampleur du phénomène, la prise en charge des victimes reste insuffisante et les dispositifs existants peinent à répondre aux besoins spécifiques de ces femmes. Il est urgent que les pouvoirs publics, les associations et les acteurs humanitaires unissent leurs forces pour garantir leur sécurité, leur dignité et leurs droits fondamentaux.

Depuis 40 ans, le Groupe SOS accueille, héberge et accompagne des milliers de femmes vulnérables au sein de ses établissements sociaux et médico-sociaux, et est un acteur majeur de l'Asile et Intégration en France. Au quotidien, les professionnels les accompagnent au mieux ces femmes, particulièrement exposées aux violences. Comprendre les violences que ces femmes ont subi depuis le pays d'origine, sur le chemin de l'exil et jusque dans le pays d'accueil, est indispensable pour pouvoir leur proposer un accompagnement adapté.



Les raisons de l'exil

De nombreuses femmes fuient leur pays d'origine en raison de violences graves, souvent systémiques, qui menacent leur sécurité, leur dignité et parfois leur vie. Ces violences peuvent être d'ordre politique, social, culturel ou familial. Voici les principales formes de violences qui poussent les femmes à l'exil :

Mutations génitales féminines (MGF)

Certaines femmes fuient pour échapper à la pratique des mutilations génitales (excision, infibulation), imposées à elles ou à leurs filles.

Mariages forcés et précoces

Le mariage forcé, y compris pour des filles très jeunes, reste une pratique courante dans certaines régions, contraignant de nombreuses femmes à chercher refuge ailleurs.

Violences sexuelles :

Les viols, les agressions sexuelles, et les violences de guerre. Certaines fuient également les risques d'exploitation sexuelle, y compris la traite des êtres humains pour des réseaux de prostitution.

Crimes dits « d'honneur »

Dans certains pays, les femmes risquent leur vie pour avoir prétendument «deshonoré» leur famille ou leur communauté (par exemple en refusant un mariage, en étant victimes de viol, ou simplement en adoptant des comportements perçus comme contraires à des normes conservatrices).

Violences conjugales

Les femmes sont souvent exposées à des violences physiques, psychologiques ou économiques dans leur couple, sans possibilité de recours dans des systèmes judiciaires qui ne protègent pas les victimes.

Répression politique

Les femmes activistes ou proches d'opposants politiques peuvent être emprisonnées, torturées, ou persécutées, ce qui les pousse à fuir.

Persécutions ethniques ou religieuses

Dans certains pays, les minorités ethniques ou religieuses sont persécutées, et les femmes de ces groupes sont particulièrement vulnérables à des violences ciblées.

Les catastrophes naturelles

Les catastrophes naturelles poussent également les femmes à quitter leur pays. La dégradation des terres agricoles et la raréfaction des ressources essentielles comme l'eau forcent des communautés à fuir leurs terres. Les femmes, souvent responsables des tâches liées à la subsistance, sont particulièrement vulnérables. Leur migration expose à des risques accrus, tels que la précarité, les violences et l'exploitation.

Oppression légale et culturelle

Certaines lois et coutumes discriminatoires imposent des restrictions importantes à la liberté des femmes (droit à l'éducation, à travailler, à voyager, ou à disposer de leur propre corps). L'absence de recours juridique ou de protection contre les violences renforce cette oppression.

Accès inégal aux droits fondamentaux

Dans de nombreux contextes, les femmes n'ont pas accès à l'éducation ou aux soins de santé, ce qui peut entraîner des exils pour offrir une vie meilleure à leurs enfants ou à elles-mêmes.

Répression des identités LGBTQIA+

Dans certains pays, les femmes LGBTQ+ (lesbiennes, bisexuelles ou transgenres) subissent des persécutions violentes, allant jusqu'à la peine de mort. Elles fuient pour échapper à ces discriminations et violences.

Cartographie

Quelques exemples



Afghanistan

Depuis leur retour au pouvoir en août 2021, les talibans ont institué des restrictions drastiques visant à exclure les femmes de la vie publique et à limiter leur accès aux droits fondamentaux. Les témoignages incluent des actes de torture en détention, comme des électrochocs, des coups avec des câbles ou des tuyaux, et des menaces de mort. Environ 28 millions de femmes et de jeunes filles vivent actuellement sous un régime taliban.

«Ces violences ont touché non seulement mon corps, mais aussi mon âme, mon identité et mes rêves [...]. Sous le régime des Talibans, les femmes subissent une oppression inimaginable. Leurs politiques cruelles ont créé un apartheid de genre. [...] Ce n'est pas seulement une tragédie afghane – c'est une honte pour l'humanité». Mursal Sayas, journaliste et activiste d'Afghanistan engagée pour les droits humains et accompagnée par le programme Voix en Exil.



Cameroun

Depuis 2016, le conflit armé au Cameroun, en particulier dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, a profondément exacerbé les violences. Les femmes et les jeunes filles se retrouvent parmi les premières victimes, exposées à une multitude d'abus, notamment des agressions sexuelles utilisées comme arme de guerre pour terroriser et humilier des communautés entières. Ces violences restent un phénomène sous-documenté et largement méconnu. Très peu d'études, de rapports, ou d'articles ont été consacrés à cette question cruciale. Ces violences incluent des mariages forcés, des enlèvements, et l'exploitation sexuelle. L'accès aux soins pour ces femmes reste critique, avec moins de 30% des victimes ayant accès à des services médicaux ou psychologiques appropriés.



Soudan

Le conflit au Soudan, opposant depuis avril 2023 les Forces armées soudanaises (FAS) et les Forces de soutien rapide (FSR), a entraîné une crise humanitaire et sécuritaire majeure, particulièrement pour les femmes. Ce conflit a exacerbé les déplacements massifs et les violations des droits fondamentaux. Les FSR sont accusées de viols systématiques et de mariages forcés impliquant des femmes et des filles, parfois dans des conditions assimilables à l'esclavage sexuel. **Environ 1,63 million de femmes en âge de procréer n'ont pas accès aux services de santé reproductive nécessaires.**



Ukraine

Le conflit en Ukraine, déclenché par l'invasion russe en février 2022, continue d'avoir des répercussions dramatiques sur les femmes et les filles. Les viols et agressions sexuelles sont fréquemment utilisés comme armes de guerre. Ces crimes causent des traumatismes physiques et psychologiques profonds, touchant souvent les civils dans les zones occupées ou de combat. **Selon ONU Femmes : plus de 56 % des personnes déplacées internes et des réfugiés sont des femmes.** Ces déplacements entraînent des risques accrus d'exploitation, un accès limité aux soins de santé reproductive, et des difficultés économiques majeures. 72 % des personnes inscrites au chômage en Ukraine sont des femmes.



La République Démocratique du Congo (RDC)

Depuis près de trois décennies, cette région est le théâtre de violences armées impliquant divers groupes rebelles et milices, ainsi que l'armée nationale. La lutte pour les ressources naturelles, comme les minerais, alimente ces affrontements. Les violences faites aux femmes sont particulièrement alarmantes. **En 2024, plus de 27 000 cas de violences sexuelles ont été recensés dans la seule province du Nord-Kivu.** Les conditions de vie précaires dans les camps de déplacés, augmentent la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles. Certaines sont forcées de recourir à des stratégies de survie comme la prostitution, ce qui les expose davantage à l'exploitation et aux abus.

Le viol comme arme de guerre

« Défendre la cause des femmes, c'est avant tout défendre un humanisme universel en travaillant pour un avenir de justice et de paix »

S.A.R. Maria Teresa,
Grande-Duchesse de Luxembourg,
co-fondatrice de Stand Speak Rise Up!

« On ne pourra jamais arrêter les conflits. Mais les corps des femmes ne doivent plus être des champs de bataille »

Chékéba Hachemi,
co-fondatrice de Stand Speak Rise Up!

Le viol comme arme de guerre est considéré comme **un crime de guerre, un crime contre l'humanité,** et, dans certains cas, un élément constitutif **de génocide** [Statut de Rome de la Cour pénale internationale].

Les violences sexuelles sont utilisées pour terroriser, pour soumettre les populations locales, pour humilier les victimes et leurs communautés. Dans des sociétés où l'honneur familial et communautaire est lié à la sexualité des femmes, celles-ci sont mises à l'écart, ce qui amplifie la désintégration sociale. Le viol est aussi utilisé comme outil de nettoyage ethnique à travers les grossesses forcées, mais aussi pour provoquer des déplacements massifs de la population. Les survivantes sont souvent stigmatisées, et privées de soutien, amplifiant les effets de cette stratégie de guerre. Selon les Nations Unies, le viol est souvent utilisé comme une arme de guerre en raison de son efficacité brutale et de son faible coût.



TO END RAPE AS A WEAPON OF WAR

“Nothing about us, without us”

(Rien à propos de nous, sans nous)

Depuis sa création en 2019 par S.A.R. la Grande-Duchesse Maria Teresa de Luxembourg, Chékéba Hachemi, aujourd'hui entourées de personnalités internationales renommées dont le Dr Mukwege, Pramila Patten, Pr Yunus, Céline Bardet, entre autres, Stand Speak Rise Up! soutient les Survivantes de violences sexuelles en zones fragiles et les enfants nés du viol, à travers des projets sur le terrain mais également par les actions de plaidoyer portées par le Conseil d'administration. L'association finance ainsi des projets holistiques à travers le monde visant à la reconstruction et à l'intégration socioéconomique des Survivantes et des enfants nés du viol.

Stand Speak Rise Up! dénonce le viol en tant qu'arme de guerre de manière collective et globale et lutte pour la reconnaissance du statut des enfants nés du viol. En défendant les droits des Survivantes et des enfants nés du viol, l'association agit comme "porte-voix" sur la scène internationale. Cependant, il reste beaucoup à faire. La persistance de ces violences et l'urgence de reconnaître les droits des survivant-e-s et le statut des enfants nés du viol soulignent l'importance cruciale de poursuivre le combat.

Stand Speak Rise Up! en Ouganda

En Ouganda, Stand Speak Rise Up! lutte contre l'exclusion et la stigmatisation des enfants nés du viol en leur offrant de meilleures perspectives d'avenir. L'association finance, grâce à des partenaires, l'éducation de dizaines d'enfants nés du viol, du niveau maternel à universitaire. Un projet à impact, qui permet de briser le cycle de la violence en créant un sentiment de solidarité, de communauté, et qui donne de l'espoir à des enfants qui étaient, jusqu'à lors stigmatisés.



Hawar, nos enfants bannis

En Août 2014, l'État islamique attaque le mont Sinjar, une région peuplée principalement par les Yézidis. Ce peuple, minorité ethnique et religieuse kurdophone, est considéré par l'EI comme hérétiques. Si les hommes sont systématiquement tués, les femmes et les enfants sont capturés. Les femmes et les filles, même très jeunes, sont réduites à l'esclavage sexuel, sont vendues dans des marchés, et sont forcées à se convertir. La plupart de ces femmes sont tombées enceintes.

À sa libération, Ana est obligée d'abandonner le bébé qu'elle a eu suite aux viols subis. Considérés uniquement comme les enfants de l'ennemi, tous les enfants nés des viols par les djihadistes ont été rejetés par la communauté yazidie. Après quatre ans de séparation, «Ana» traverse le Kurdistan, en cachette, pour revoir sa fille Marya.



Rencontre avec Céline Bardet

Céline Bardet est une juriste et enquêtrice criminelle internationale, spécialisée sur les crimes de guerre et crimes internationaux, la justice post-conflit et les questions de sécurité. Depuis presque 20 ans, elle a travaillé dans plus de 80 pays, appelée par des organisations prestigieuses comme l'Union Européenne, INTERPOL ou encore l'ONU, à fournir son expertise sur les questions de justice et de sécurité. Témoin de la montée de l'utilisation du viol de guerre et de son usage systématique dans les zones de conflits, de l'impunité, du manque de réponses adéquates sur place et du peu de services accessibles aux survivants en détresse, elle décide de créer l'ONG **We Are NOT Weapons of War (WWoW)** en 2014.

We Are NOT Weapons of War (WWoW) se consacre à la lutte contre les violences sexuelles dans les conflits au niveau mondial via des approches juridiques innovantes et créatives en proposant une réponse globale, holistique et efficace à l'usage endémique du viol dans les environnements fragiles. WWoW a développé un site mobile sécurisé Back Up qui permet aux survivants de pouvoir se signaler et facilite leur accès aux services médicaux, psycho sociaux et juridiques. L'outil permet aussi la transmission et la sauvegarde de documents et éléments de preuve par toute personne, dans le monde entier pour accélérer les processus de justice et la lutte contre l'impunité. WWoW développe aussi un plaidoyer mondial sur la question des violences sexuelles dans les conflits et accompagne la « vie d'après » des survivants.

Comment mobilisez-vous les communautés internationales et locales pour lutter contre les violences sexuelles en temps de guerre ?

Le travail de mobilisation passe avant tout par un plaidoyer auprès des institutions internationales d'abord que ce soit les Nations unies ou encore l'Union Européenne dans le cadre de la mise en place de politiques publiques internationales.

Au niveau national, WWoW travaille en étroite collaboration avec le gouvernement français et notamment le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ou encore l'ambassade des droits de l'Homme en France. Ce travail prend forme de consultations par des organes que ce soit des commissions publiques nationales, l'assemblée nationale en France ou encore le Sénat ou le Haut Conseil à l'Égalité, ou bien encore dans les contributions que notre ONG fait par exemple au document Diplomatie féministe de la France ou encore à la stratégie nationale humanitaire.

Au niveau international, WWoW intervient en fournissant de l'expertise et de la consultation dans le cadre de résolutions du conseil de sécurité des Nations unies, chaque année également au sein de la Commission de la condition de la femme aux Nations Unies à New York et WWoW travaille en étroite collaboration avec le bureau de la représentante spéciale auprès du Secrétaire Général des Nations unies sur les violences sexuelles en temps de conflit.

Au niveau local, WWoW travaille sur le terrain avec des partenaires locaux qui sont soit des activistes soit des organisations de la société civile.

Comment l'évolution des conflits modernes affecte-t-elle l'application du droit international humanitaire (DIH) ?

Ce n'est pas tant l'évolution des conflits modernes qui affecte l'application du droit international humanitaire mais aussi de façon plus générale l'évolution de la société. On peut avoir l'impression qu'aujourd'hui, il y a beaucoup plus de conflits qu'avant mais ce n'est pas forcément vrai. La différence, c'est que de nos jours, nous sommes beaucoup mieux et plus informés de l'existence de ces conflits et en particulier depuis la création d'internet et encore plus depuis les réseaux sociaux.

Le DIH a été fortement développé après la seconde guerre mondiale. Notamment parce que l'on a réalisé combien les conflits touchaient aussi les civils. On a aussi souvent l'impression que les conflits modernes touchent plus les civils qu'avant mais cela non plus n'est pas forcément vrai. Ce qui change c'est que les conflits modernes sont moins internationaux (bien que depuis 2022 nous voyons réapparaître des conflits internationaux de haute intensité que justement on avait un peu oublié, avec l'Ukraine/Russie et le proche orient). Nombre de conflits aujourd'hui sont des conflits civils, internes ou transfrontaliers mais focalisés sur des terrains précis comme au Tigré par exemple, ou en Birmanie, ou encore dans les Balkans ou au Rwanda, en RDC ou en RCA ou Colombie.

Ensuite, les crises humanitaires sont plus nombreuses notamment pour des raisons de dérèglement climatiques créant des déplacements de population extrêmement importants et générant de la violence. La faible gouvernance de nombreux pays génère aussi beaucoup de violence sans que nécessairement cela se fasse sous la forme de conflits. Je pense au Sahel par exemple où la violence y est significative dans le cadre de la « lutte contre les groupes terroristes ».

L'autre aspect des conflits modernes, c'est qu'ils sont beaucoup plus documentés notamment avec l'accès à la technologie et sur le principe simple qu'aujourd'hui tout le monde a un téléphone et peut filmer des atrocités. Ces éléments peuvent constituer des éléments de preuves quand ils sont authentifiés et corroborés et cela permet de pouvoir poursuivre les auteurs. Les conflits aussi sont de plus en plus urbains et mettent en scène des agents étatiques mais aussi de nombreuses organisations non étatiques comme des groupes terroristes. Ces aspects complexifient l'application du DIH car il devient de plus en plus difficile aussi de distinguer les civils et les combattants.

De plus, nous voyons très bien le nombre de violations commises dans le cadre de conflits qui sont caractéristiques de crime de guerre. Pour autant ce qui change depuis les années 90, c'est aussi la création de tribunaux pénaux internationaux et celle de la Cour Pénale internationale en 2002. Ces avancées montrent que la communauté internationale met en place des institutions en charge de faire appliquer le DIH et en charge de lutter contre l'impunité. Depuis les années 90 et particulièrement ces 20 dernières années, la justice est de plus en plus présente dans les conflits. C'est une avancée essentielle. Enfin l'immense changement avec les conflits modernes, c'est la désinformation qui est rampante et exacerbée par les réseaux sociaux notamment et les algorithmes. La propagande de guerre a toujours existé, mais aujourd'hui elle est devenue une stratégie de communication élaborée et elle est exacerbée par l'intelligence artificielle ce qui complexifie la documentation et l'accès aux faits car tout doit être vérifié.

Quels sont les obstacles pour la collecte de preuves pour les crimes de guerre ?

Tout dépend de quelles exactions on parle. Les violences sexuelles par exemple sont certainement les plus complexes à prouver car il existe peu de preuves matérielles tangibles notamment parce que les survivantes et les survivants ont rarement accès dans un délai rapide à des médecins ou de gynécologues pour établir des certificats. Un des grands obstacles de la documentation des crimes de guerre, c'est l'accès aux zones de conflits. Pour autant, comme évoqué précédemment, aujourd'hui ces exactions sont de plus en plus documentées avec les téléphones, les journalistes, les photos et les vidéos. Pour autant, une photo ou une vidéo que chacun va pouvoir voir sur son ordinateur ou sur un réseau social, ne constitue pas forcément une preuve. Un élément de preuve est constitué quand les éléments sont authentifiés ce qui veut dire avec l'exemple d'une photo, de savoir qui a pris cette photo, ou quand ? Si elle a été altérée ou modifiée etc. Ensuite il faut pouvoir recadrer le contexte de ce que montre cette photo ou cette vidéo en vérifiant le lieu, en croisant avec d'autres informations pour être certain que les images correspondent à quelque chose de tangible et de réel. Le témoignage direct donc de quelqu'un qui a vu ou subi quelque chose et qui va pouvoir en parler sont des éléments de preuves importants, qui doivent néanmoins aussi toujours être corroborés avec d'autres éléments. Enfin les témoignages indirects jouent aussi un rôle important, à savoir quelqu'un par exemple qui va pouvoir vous dire qu'il a entendu dire que... ou que quelqu'un lui a dit que ... ces derniers ne valent pas élément de preuve sauf à pouvoir être corroboré par exemple, par un témoignage direct ou un élément matériel direct.

Hors collecte de preuves, quels sont les obstacles majeurs à la poursuite des auteurs de crimes de guerre au niveau international ?

Les obstacles essentiels sont d'abord l'identification des auteurs. La poursuite pénale implique de poursuivre des individus donc même si on peut prouver un crime, il faut pouvoir identifier qui en est responsable et/ou qui en est l'auteur direct. Ensuite, cet auteur il faut pouvoir l'arrêter et dans ce cadre, par exemple la Cour Pénale internationale (CPI) ou même INTERPOL ne dispose pas de forces de police ayant pouvoir exécutif d'arrêter des personnes. Seules les polices des États peuvent le faire. Ce qui limite grandement le travail de la Cour Pénale internationale.

Ensuite l'obstacle connexe, c'est la volonté politique. Pour arrêter les auteurs et en particulier quand cela concerne des hauts gradés ou des chefs d'états, mais pas seulement, il faut que l'état concerné coopère. Ou que les états membres de la CPI respecte leurs obligations d'arrêter les auteurs qui ont un mandat d'arrêt de la CPI à leur encontre. C'est le cas pour Poutine aujourd'hui ou encore Netanyahu et c'est à ce stade que les choses souvent deviennent très politiques. Il ne faut jamais oublier que lorsque l'on parle de conflits, on parle d'Etats et que lorsque l'on parle d'état, on parle de politiques et d'intérêts géo stratégiques voire économiques.

Quel rôle les technologies (comme les applications mobiles ou les bases de données) jouent-elles dans la documentation des crimes de guerre ?

L'évolution des conflits et le développement de la technologie représentent une opportunité pour faire des technologies des outils qui ciblent un intérêt public général. J'ai été la première dans le monde à mettre en avant la technologie sur ces aspects et notamment en venant avec l'idée de cet outil BackUp, qui permet aux survivantes et survivants de se signaler, de sécuriser leurs éléments de preuves et de témoignage en toute sécurité. Et l'outil facilite leur prise en charge et coordonne les services pour traiter leurs besoins sans que les victimes n'aient à se déplacer ou se mettre en danger.

BackUp existe dans toutes les langues locales, est déployé de façon graduelle sur le terrain avec une méthodologie de mise en oeuvre portée par nos partenaires locaux au sein desquels se trouvent des survivantes et survivants qui, parce qu'ils ont vécu les mêmes choses, sont capables de créer un espace de confiance. C'est aussi le moyen pour les victimes de passer du statut de victimes à celui de survivante puis de réparatrices et enfin de boussole d'espoir pour les autres.

BackUp est aussi un outil qui permet la diffusion d'information, il dispose d'une double entrée, soit vous souhaitez vous signaler et signaler la commission de crime, soit vous souhaitez vous informer et pour cela, vous disposez d'éléments très concrets sur vos droits, comprendre de quoi vous avez été victime, comprendre ce que vous devez faire pour sauvegarder les éléments de preuves importants, où se trouvent les services à proximité etc.etc.

Enfin BackUp est actuellement développé dans une version pour permettre aux activistes, organisations de disposer d'un système de référencement uniformisé pour saisir les témoignages des victimes ou pour documenter les crimes. Le BackOffice utilise l'intelligence artificielle et la Blockchain pour garantir la non-répudiation des éléments réceptionnés et l'IA nous permet de corroborer les éléments reçus avec d'autres que l'IA va aller chercher dans toutes les sources publiques existantes.

Quelles sont les prochaines étapes pour que le droit international protège vraiment les femmes ?

L'étape la plus importante en réalité n'est pas tant sur le droit international qui est largement développé sur ces questions, mais dans le changement profond que la société a besoin de faire concernant les questions liées aux droits des femmes, à la place des femmes et à l'égalité des genres. Il va falloir encore de nombreux combats pour intégrer que la violence sexuelle est un crime de masse, que ce soit au niveau national du droit commun ou au niveau international dans le cadre des conflits et des crises. Ce qu'il est urgent de faire aujourd'hui, c'est que les états et les bailleurs de fonds financent les projets et les actions d'ONG telle que la mienne. Aujourd'hui, mon ONG qui reste très petite parvient à impacter dans le monde entier. Il faut les ressources nécessaires à la hauteur des besoins et du travail que l'on produit. Il est tout aussi impératif que les politiques de développement évoluent et cessent de financer à hauteur de plusieurs millions des ONGs énormes qui monopolisent le marché sans pour autant avoir évolué dans leurs pratiques. Il faut aujourd'hui financer des acteurs plus petits, plus agiles et plus efficaces.



Le sport et la culture pour se reconstruire

Le sport et la culture jouent un rôle crucial dans la reconstruction des femmes en situation d'exil, en particulier celles qui ont été victimes de violences. Ces deux dimensions offrent des outils concrets pour restaurer la dignité, favoriser l'intégration sociale et reconstruire une identité fragilisée par le traumatisme et l'exil. Participer à des activités sportives et culturelles locales aide les femmes exilées à s'ouvrir à leur nouvel environnement tout en offrant un cadre pour partager leur propre culture. Ces initiatives permettent également de sensibiliser les communautés d'accueil aux réalités des femmes réfugiées, favorisant une meilleure compréhension et inclusion.

Fight for Dignity

Créée en 2017 par Laurence Fischer, triple championne du monde de karaté, Fight for Dignity est une association qui a pour mission d'accompagner les femmes ayant vécu des violences dans leur processus de résilience grâce à une activité physique adaptée : le karaté. Présent en République Démocratique du Congo et en France, le dispositif Fight for Dignity accompagne ces femmes qui sont accueillies dans une structure médicalisée, encadrée par des professionnels de santé. Nous agissons aujourd'hui dans 15 de ces structures pluridisciplinaires.



Nos propositions

#1 Renforcer les dispositifs d'accueils et de protection

Quelques chiffres

Le dispositif national d'accueil compte

120 000 places

places dédiées aux demandeurs d'asiles et personnes réfugiées.

Au sein de ce dispositif,

300 places

au niveau national sont dédiées aux femmes exilées victimes de violences ou de traite humaine.

L'offre d'hébergement spécialisée pour femmes exilées victimes de violences est insuffisante, les hébergements sont souvent peu adaptés, notamment car ils doivent être plus sécurisés avec des solutions de repli (par exemple si elles sont retrouvées par leur ex compagnon). En effet, elles sont régulièrement déplacées d'hébergement en hébergement, accentuant leur instabilité. Un hébergement stable constitue cependant une étape cruciale dans la reconstruction des femmes exilées. Il offre non seulement un refuge contre les violences persistantes, mais aussi un espace propice à la guérison et à la reprise en main de leur parcours. De plus, il facilite l'accès aux services essentiels tels que les soins médicaux, le soutien psychologique et l'accompagnement juridique. En l'absence de ces dispositifs, les femmes exilées restent exposées à de multiples vulnérabilités, notamment les agressions et l'exploitation, compromettant gravement leurs chances de réintégration sociale et économique.

« Nous souhaitons que ces places soient pérennes, mais nous manquons cruellement d'hébergements dédiés aux femmes victimes de violences. Il en faudrait beaucoup plus. »

Louiza Daci

Directrice Nationale Asile Intégration du Groupe SOS.

1/ Créer des espaces sécurisés

dans les centres d'accueil, avec des zones sécurisées et réservées aux femmes et à leurs enfants, où elles puissent dormir, se nourrir, se laver en toute sécurité, et bénéficier de services de santé adaptés.

2/ Mieux former et accompagner les professionnels sur les spécificités des victimes

Les intervenant.es, qu'ils et elles soient dans les structures d'accueil, les hôpitaux, ou les services sociaux, au niveau des forces de l'ordre, doivent être formé.es aux spécificités liées à la vulnérabilité des femmes migrantes, notamment face aux violences sexuelles et psychologiques, aux traumatismes, ou aux discriminations de genre.

3/ Renforcer le nombre de places

d'hébergement spécialisées et adaptées.

4/ Continuer à s'appuyer sur l'expertise développée par les associations, en leur donnant les moyens de faire un accompagnement adapté aux besoins identifiés

Les associations jouent un rôle clé. Elles interviennent dans divers domaines : l'hébergement, l'accès aux droits, l'apprentissage de la langue française, le soutien psychologique et juridique, ou encore l'aide alimentaire. Elles jouent un rôle crucial pour garantir le respect et l'application des droits. Le financement de cet accompagnement doit être maintenu et stabilisé.

Groupe SOS Créer des espaces dignes et sécurisés pour les femmes

A ce jour, le Groupe SOS assure la gestion de 52 dispositifs d'accueil et d'intégration des personnes exilées, représentant l'équivalent de 4 700 places. Sur ces places, 31% de femmes, donc plus de 2 200 femmes hébergées dans des CADA, HUDA ou CPH (centre provisoire d'hébergement) généralistes. Dans ses Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), le Groupe SOS organise des espaces et des temps dédiés aux femmes, conçus comme des parenthèses de détente et de bienveillance où les équipes sont à l'écoute et où la parole est libre. Moments informels de type « cafés des femmes » ou moments formels autour par exemple d'art-thérapie (chorale des femmes, ateliers esthétiques, etc.). Ces espaces permettent aux équipes présentes d'accueillir leurs récits, et de les orienter ensuite vers l'accompagnement le plus adapté.



Groupe SOS Former les professionnel.le.s à faire émerger et accueillir la parole

“Certaines femmes ont une telle accoutumance à la violence, qu'on a du mal à leur faire réaliser l'ampleur des violences subies.”

Laure Casanova
Directrice multi établissements du Groupe SOS (CHRS Fromentin, accueillant des familles et CHRS Plurielles, dédiées aux jeunes femmes de 18 à 25 ans à l'admission)

Parce que repérer et savoir accueillir les récits des victimes est essentiel, le Groupe SOS a entamé une démarche de formation de ses équipes aux mécanismes des violences sexistes et sexuelles dans ses établissements d'accueil généralistes. Ces formations de deux jours permettent aussi à chacun.e des professionnel.le.s d'être accompagné.es, eux aussi, à recevoir de tels témoignages pour préserver leur bien-être et santé mentale. A la suite de ces temps de formation, un plan d'actions concret, travaillé avec les équipes, est déployé pour entériner ces bonnes pratiques protectrices des femmes sur le long terme. Près de 400 professionnel.le.s ont déjà été formé.es.

Projet Amal France terre d'asile Améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des femmes migrantes en France et en Europe

Le projet AMAL de France terre d'asile vise à encourager l'autonomisation et la protection des femmes exilées, au travers de plusieurs dispositifs déployés au sein des centres d'hébergement pour demandeur·euses d'asile et réfugié·es de France terre d'asile, à l'échelle nationale. Le projet propose des cours de français avec solutions de garde d'enfants, des ateliers de soutien à la parentalité et des groupes de parole sur la question des violences et de l'égalité femme-homme en non-mixité. Il offre un accompagnement global pour l'accès aux droits, notamment au sein de la permanence médico-psycho-sociale dédiée aux femmes (hébergée à la SPADA de Paris). En parallèle, le projet forme et accompagne les professionnel·les du secteur à questionner et intégrer, dans leurs pratiques, le genre et la lutte contre les violences.



Russie Libertés Proposer un lieu refuge

L'association Russie-Libertés, fondée en 2012 à Paris, œuvre pour la défense des droits humains et la sensibilisation sur la situation des libertés en Russie. Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022, elle soutient les Russes opposés à la guerre, leur offrant refuge face aux répressions. En février 2024, elle a ouvert, en partenariat avec la Free Russia Foundation, un centre de ressources pour les exilés russophones souhaitant continuer leur engagement pro-démocratique et anti-guerre. Ce centre propose des services de conseil, de soutien psychologique, et des ateliers pour aider les exilés à retrouver une stabilité. Des événements publics sensibilisent également le public français aux enjeux actuels en Russie, tout en favorisant le dialogue entre la société civile russe en exil et la communauté locale. L'association met aussi l'accent sur l'aggravation des violences faites aux femmes en Russie, notamment des meurtres commis par des soldats revenant de la guerre, et prévoit de créer un espace dédié aux femmes victimes de violences dans son centre l'année prochaine.

Nos propositions

#2 Garantir un accès à la justice et aux droits pour toutes les femmes

Les femmes victimes de violences conjugales ne vont pas porter plainte ou alerter les autorités compétentes. Deux situations sont pointées :

- La peur de perdre leur titre de séjour ou leur statut de protection internationale lorsque ces derniers sont rattachés à celui de leur conjoint ;
- Le fait de croire qu'une plainte ou une main courante risquent d'avoir un impact négatif sur leur demande d'asile.

Si les femmes en situation d'exil fuient en majorité des situations de violences dans leur pays d'origine, ces dernières se perpétuent pendant tout le parcours d'exil et dans le pays d'accueil. Confrontées à la précarité et des situations d'errance, elles se retrouvent aussi à la croisée de multiples violences : sexistes et sexuelles, intrafamiliales, économiques et institutionnelles.

Face à ces défis, un accompagnement pluridisciplinaire est essentiel. Il mobilise des équipes sociales, psychologiques et juridiques pour aider les demandeuses à structurer et présenter leur récit de manière cohérente. Leur récit, douloureux, est fréquemment remis en cause et nécessitent des preuves impossibles à fournir comme des témoignages ou des certificats médicaux. Aussi, le récit des violences doit se limiter aux faits ayant eu lieu dans le pays d'origine. Les violences du parcours restent dans un angle mort et ne semblent pas influencer sur la délivrance d'un statut protecteur. Face à l'ampleur des violences et des traumatismes corporels et psychiques, "certaines femmes n'arrivent pas à révéler pourquoi elles sont parties et se réfugient dans un mutisme", souligne Céline Guyot, Directrice de l'ASSFAM. Or, le cadrage et la cohérence de ce récit est un élément clé dans l'obtention d'un statut protecteur ou d'un titre de séjour.

De plus, dans certains pays, les femmes ne sont pas toujours reconnues comme un groupe social protégé par les lois internationales. Cette absence de reconnaissance complique davantage leur demande d'asile.

1/ Garantir la reconnaissance des violences

subies durant l'exil dans les procédures d'asile.

2/ Faciliter les démarches administratives et juridiques

Cela comprend la mise à disposition d'interprètes, d'assistants et d'assistantes sociales et des avocat·e·s spécialisé·e·s pour accompagner les démarches administratives et juridiques, et numériques.

3/ Mettre place de mécanismes de signalement et d'assistance adaptés dans les centres d'accueil

Il est essentiel d'offrir des canaux de signalement confidentiels, sûrs et accessibles pour les femmes victimes de violences, qu'elles soient physiques, psychologiques, ou sexuelles. Cela inclut la création de lignes d'assistance téléphonique, de plateformes en ligne et de points d'accueil dans les centres d'exil.

4/ Travailler en synergie avec des médecins, psychologues et psychiatres lors de la demande d'asile et de titre de séjour

afin d'accompagner les femmes à délivrer leur récit et à comprendre les violences subies

Assfam L'accompagnement pour l'accès aux droits

L'Assfam, établissement du Groupe SOS Solidarités, mène des actions de prévention et de d'accès aux droits des femmes migrantes. Face à un système juridique nouveau et étranger, les personnes exilées peuvent être submergées et ne savent pas vers qui se tourner. Les actions déployées par l'Assfam ont pour objectif d'accompagner les personnes migrantes à l'exercice effectif de leurs droits. L'association contribue aussi à l'information et à la formation des acteurs de l'intégration, qu'ils soient institutionnels ou associatifs. Par ailleurs, l'Assfam développe des projets permettant de faire dialoguer les cultures, de lutter contre les préjugés et de valoriser les droits et libertés de chacun.e. L'établissement Assfam est composé de juristes et d'assistantes sociales expertes en droit des étrangers et accompagnement depuis plus de 10 ans les femmes étrangères victimes de violences que ce soit de la demande d'asile à l'obtention d'un titre de séjour.



Réseau CIDFF Mieux informées, plus fortes

Les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) sont un réseau national en France, créé en 1972, pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils offrent des services gratuits et confidentiels pour informer et accompagner les femmes sur leurs droits, lutter contre les violences sexistes et sexuelles, orienter les victimes et favoriser leur insertion socio-économique. Avec 98 associations locales et 13 fédérations régionales, les CIDFF sont présents dans tous les départements français. Pour accompagner les victimes de violences, ils proposent des informations juridiques pour comprendre leurs droits et les démarches à suivre. Un accompagnement psychologique les aide à surmonter leurs traumatismes. De plus, les CIDFF orientent les victimes vers des structures partenaires, et des services spécialisés pour les mettre à l'abri.



Nos propositions

#3 Renforcer les dispositifs de santé mentale et sexuelle

Les violences que les femmes en situation d'exil subissent les rendent particulièrement vulnérables à des troubles psychotraumatiques complexes, le plus souvent caractérisés par l'anxiété, du stress post-traumatiques, des flashbacks, de l'insomnie, une hypervigilance ou encore une dissociation psychique. Ces manifestations peuvent apparaître ou s'intensifier à leur arrivée dans le pays d'accueil, affectant leur processus de reconstruction personnelle et leur intégration sociale et professionnelle. Un soutien psychologique et une prise en compte et en charge adaptées de ces séquelles traumatiques sont indispensables pour éviter que le pays d'accueil ne devienne une nouvelle source de traumatisme.

«Il est essentiel de reconnaître le courage des femmes ayant mis fin à des violences en quittant leur pays, tout en évitant de les enfermer dans les statuts de victimes ou d'héroïnes. Ce sont avant tout des femmes avec leurs individualités.»

Francesca Glovi

psychologue et psychothérapeute dans un CADA

Pourtant, les établissements ne disposent pas de moyens spécifiques pour le suivi psychologique et psychiatrique. Le renforcement des dispositifs de santé mentale doit être complémentaires avec ceux de santé sexuelle. Les femmes migrantes sont particulièrement exposées aux violences (mariages forcés, mutilations sexuelles, viols, réseaux de traites des êtres humains, grossesses subies, etc.), ainsi que les personnes LGBT+ (persécutions, viols, traites...). Contrairement aux idées reçues, **la moitié des contaminations au VIH/Sida a lieu après la migration.**

En cause : les conditions de vie précaires, l'absence de droits, le mal-logement de très longue durée, et des accompagnements peu adaptés aux spécificités des parcours de vie marqués par l'exil. Ces personnes nécessitent des soins sanitaires adaptés aux violences subies, et ce dès le dépôt de leur demande d'asile.

1/ Mettre en place des solutions d'accompagnement en santé

somatique et mentale adaptées aux traumatismes des parcours d'exil

2/ S'inspirer des centres de santé communautaire

et permettre un accès au soin, un maintien au soin, une aide à l'installation et de la pair-aidance

3/ L'AME doit être protégé et ne doit pas être conditionnée aux revenus du conjoint.

Les réformes annoncées, qui prévoient d'intégrer les revenus du partenaire dans les critères d'éligibilité sur l'AME, mettraient en danger la santé des femmes en situation d'exil.

4/ Former les professionnel.les à la santé mentale

5/ Systématiser la présence d'interprètes lors des diagnostics

6/ Mettre en place des activités sportives et culturelles

de façon systématique pour favoriser la reconstruction et l'inclusion

Ikambere Mettre en lumière la réalité des violences et du VIH

“Les violences sont un catalyseur et une conséquence de l'exposition au VIH/sida” explique Bernadette Rwegera, fondatrice d'Ikambere. Créé en 1997, Ikambere est une association dédiée aux femmes vivant avec le VIH en situation totale d'isolement et de grande précarité. L'association propose des lieux de repos, de répit où besoins physiologiques, d'appartenance, d'amour, de sécurité et d'estime trouvent des réponses et solutions complémentaires : sensibilisation et soin en santé sexuelle, sorties culturelles, activités socio-esthétiques, partage de repas, pair-aidance... L'objectif ? Accompagner et soutenir ces femmes dans leur reconstruction en leur permettant de retrouver leur capacité d'agir, d'empowerment pour “leur faire comprendre qu'elles sont des personnes comme les autres” et favoriser un retour à l'autonomie sur le long terme.



La Maison des Femmes Un lieu de prise en charge unique et innovant

La Maison des femmes de Saint-Denis est un lieu de prise en charge unique des femmes en difficulté ou victimes de violences. Rattachée à l'hôpital Delafontaine, elle propose une prise en charge pluridisciplinaire de proximité, avec un guichet unique. Elle a été créée en juillet 2016 par la Dr Ghada Hatem. Objectif : apporter une aide concrète et complète aux femmes en difficulté en Seine-Saint-Denis. Elle intervient aussi dans les domaines de la prévention, de l'éducation et de la santé publique. Deux sujets majeurs évoqués par Violette Perrotte, Directrice Générale de la Maison des Femmes : il faut une coordination entre professionnel.le.s avec une prise en charge pluridisciplinaire (assistants sociaux, soignants, policiers, osthéo...) pour éviter aux femmes d'avoir à raconter leur récit traumatique encore et encore. Et ma mise en place d'un certificat pour attester des violences subies. Un élément de « preuve » pour la demande d'asile.

La CAPSE Centre d'accompagnement psychosocial pour les personnes exilées

Le Centre d'Accompagnement Psychosocial pour les Exilés (CAPSE), ouvert en 2021 en Essonne, est un projet expérimental mis en œuvre par le Groupe SOS Solidarités et l'association Le Chêne et l'Hibiscus. Il offre un soutien spécifique aux personnes exilées, souvent éloignées du système de soins, en se concentrant sur le repérage et le traitement précoce des troubles psychiques liés au trauma. Le CAPSE s'envisage comme une passerelle, un moment de transition vers une structure sanitaire existante. Il tient le rôle d'interface et vise à pallier une défaillance temporaire en favorisant le rétablissement du contact entre le public cible, souvent éloigné du système de soins, et les structures de droit commun. L'accueil y est inconditionnel : si les demandeurs et demandeuses d'asile sont majoritaires, 22% sont sans statut. Le Capse s'adresse aux personnes exilées majeures, sans condition de ressources ni de statut administratif, et joue un rôle essentiel en facilitant leur accès à une prise en charge adaptée.

Checkpoint Paris/ARCAT La santé communautaire au service des personnes exilées

Le Checkpoint est un centre de santé sexuelle dédié aux personnes LGBTQIA+ et travailleuses du sexe, avec ou sans couverture sociale. ARCAT est une association pionnière de la lutte contre le VIH/SIDA, qui accompagne les personnes concernées ou exposées à l'infection au VIH dans leur accès aux droits et au soin. Elles sont toutes les deux filiales du Groupe SOS Solidarités. Les études sur l'épidémie de VIH/SIDA indiquent qu'un tiers des nouvelles infections au VIH concernent des femmes, mais elles ne représentent que 2,5% des usager.es de la PrEP. Également, parmi les personnes nées à l'étranger ayant découvert leur séropositivité en France en 2023 on estime que 42% d'entre elles ont été infectées sur le territoire national, notamment en raison des précarités subies. Au regard de ces données, ARCAT et le Checkpoint unissent leurs expertises afin de ramener vers le soin les personnes qui en sont le plus éloignées. On compte parmi leurs programmes d'aller-vers :

- « Asile LGBT+ » : accompagner des demandeur·ses d'asile à prendre soin de leur santé sexuelle, en déclinant aussi des actions spécifiquement dédiées aux personnes LGBT+
- « Le Repère » : réunir dans un lieu unique une offre d'accompagnement socio-juridique, de médiation en santé et de consultations médicales en santé sexuelle à destination des primo-arrivant·es originaires d'Afrique Subsaharienne
- La PrEP en centre de Protection Maternelle Infantile (PMI) : implanter une offre de PrEP dans un lieu de soin déjà identifié par les femmes migrantes précaires et exposées au VIH

Centre Primo Levi Vivre après la torture

Le Centre Primo Levi est une association spécifiquement dédiée au soin et au soutien des personnes victimes de la torture et de la violence politique exilées en France. Dans son centre de soins situé à Paris, elle accueille chaque année plus de 400 personnes originaires de près de 50 pays différents.

Fort de son expérience, le Centre Primo Levi sensibilise et forme de nombreux professionnels en lien avec des personnes exilées pour promouvoir une prise en charge adaptée. Enfin, il mène des actions de plaidoyer pour défendre l'accès aux soins des personnes exilées, notamment **celui des femmes.**

Accompagner les MNA, un engagement du Groupe SOS Jeunesse

Une fois reconnus comme mineurs non accompagnés au titre de la Protection de l'enfance, ces jeunes bénéficient d'un suivi éducatif, social et administratif personnalisé pour les intégrer dans la société française et les rendre autonomes. Au sein du Groupe SOS Jeunesse, les établissements Archipel et l'Agenda offrent un accompagnement aux mineurs non accompagnés en intégrant des psychologues cliniciens qui partagent le quotidien des jeunes pour établir un lien de confiance et une relation à visée thérapeutique. Les placements étant limités dans le temps, l'accent est mis sur la sensibilisation à l'importance de la santé psychique sans nécessairement se concentrer sur le passé ou les éventuels traumatismes vécus. Un environnement bienveillant et un accompagnement de juste proximité sont développés pour favoriser l'autonomie des jeunes. Que la prise en charge des traumatismes soit prioritaire ou non dans l'accompagnement individuel mis en œuvre, il est essentiel de tenir compte des différences culturelles et linguistiques, et d'utiliser des méthodes empreintes de pair-aidance et d'acculturation via des outils et contextes adaptés. Le projet «Grand Bain» par exemple, proposé par Archipel aborde des sujets comme l'aquaphobie liée au parcours d'exil pour travailler sur le rapport au corps et à l'eau, notamment la réappropriation de leur corps par les adolescentes et jeunes femmes qui peuvent avoir subi des violences.



Nos propositions

#4 Accompagner à l'autonomie économique et à l'insertion sociale

Aucun moyen n'est attribué à l'apprentissage du français en Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) et en Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA), et les budgets liés à l'interprétariat sont contraints. La barrière linguistique représente un obstacle majeur à une prise en charge adaptée. En complément des besoins en interprétariat, il est crucial que l'apprentissage du français accompagne tout le séjour pour faciliter les démarches, l'accès aux soins médicaux et en santé mentale, et favoriser l'intégration future.

Actuellement, seuls les bénéficiaires de la protection internationale (BPI) peuvent suivre des cours de Français Langue Étrangère (FLE) dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), après au moins 8 mois de procédure d'asile. L'absence de cours de FLE pendant cette phase freine l'insertion professionnelle des BPI et retarde leur autonomie. Il est donc essentiel que l'apprentissage du français soit présent tout au long du séjour pour faciliter les démarches et l'intégration.

L'emploi est un facteur d'autonomie et de réalisation de soi : il peut aussi être un puissant vecteur d'intégration. De nombreuses personnes en attente d'un titre de séjour sont déjà en emploi, mais dans un rapport de force défavorable avec leurs employeurs ; qui peut entraîner des abus, et sans perspective pérenne. La complexité et la durée des démarches actuelles d'embauche d'une personne étrangère sont également un frein puissant. Il est donc tout autant indispensable de permettre aux employeurs de pouvoir s'appuyer sereinement sur les compétences professionnelles des personnes migrantes, que de permettre à ces dernières de pouvoir réaliser leur projet professionnel et ainsi prendre leur pleine place dans la société française. Par ailleurs, le temps d'attente des démarches d'asile pourrait, au bénéfice de tou.te.s, donner lieu à une activité salariée pour celles et ceux qui peuvent directement travailler.

1/ Favoriser une autonomie des femmes par des formations linguistiques

2/ Accès à l'emploi et à la formation professionnelle

Offrir aux femmes exilées des opportunités d'intégration socio-économique, par exemple à travers des programmes de formation, de réorientation professionnelle, ou de soutien à l'entrepreneuriat féminin, peut les aider à reprendre leur autonomie et à renforcer leur pouvoir d'agir dans la société d'accueil.

3/ Accès à la scolarisation pour les enfants

Garantir que les enfants des femmes migrantes puissent être scolarisés est un élément fondamental pour assurer leur avenir et leur intégration, tout en allégeant la charge des mères qui peuvent ainsi mieux se concentrer sur leur réintégration professionnelle et sociale.



Nos propositions

À l'international – prévenir l'exil et sensibiliser contre les violences

Afin que les mêmes symptômes ne réapparaissent pas indéfiniment, il nous faut aussi tourner le regard vers les pays d'origine de l'exil en soutenant les initiatives issues la société civile locale et en renforçant les capacités des organisations locales pour la protection, la justice et l'accès aux droits des femmes. Parfois menacée, souvent délaissée, ces organisations ne perçoivent qu'une minorité des financements d'aide au développement et ne sont pas assez accompagnées pour déployer ses projets.



1/ Renforcer la coopération internationale

Les violences faites aux femmes en situation d'exil doivent être abordées dans le cadre de la coopération internationale. Les pays d'accueil doivent collaborer avec les pays d'origine pour développer des solutions de prévention et de soutien à l'échelle globale.

2/ Financer les initiatives locales et orienter les ONG internationales vers un rôle d'accompagnement

3/ Commander des enquêtes indépendantes

4/ Conscientiser la communauté internationale et les médias



Solidarités International

L'ONG SOLIDARITÉS INTERNATIONAL vient en aide aux personnes frappées par les conflits et les violences, les épidémies, les catastrophes naturelles et climatiques et les effondrements économiques. Nos équipes humanitaires ont pour mission de secourir celles et ceux dont la sécurité, la santé et la vie sont menacées, en couvrant leurs besoins essentiels : boire, manger et s'abriter. SOLIDARITÉS INTERNATIONAL répond à l'urgence en délivrant une aide en mains propres et développe, dans le même temps, des solutions pérennes afin que les populations affectées recouvrent un accès durable à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène, à des moyens de subsistance diversifiés et à un habitat sûr. Protection, dignité et autonomie sont les objectifs finaux de l'action de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL

Santé Sud - 3inaya SentinElles

Santé Sud, œuvre depuis 1984 aux côtés de partenaires locaux pour construire des systèmes de santé plus efficaces et vertueux. Elle agit sur 5 thématiques : enfance, santé communautaire, médicalisation des zones rurales, droits sexuels et reproductifs et égalité de genre, lutte contre les maladies prioritaires.

Le programme SentinELLES / 3Inaya porté par l'association vise à renforcer les droits en santé sexuelle et reproductive (DSSR) et à promouvoir l'égalité femmes-hommes au Maroc. Il aborde les inégalités d'accès aux services de santé et les violences basées sur le genre (VBG), exacerbées par la pandémie de COVID-19. Les actions incluent la formation des enseignant-e-s et des professionnel-le-s de santé, la création de modules éducatifs, des campagnes de sensibilisation, et la mise en place de ressources en ligne pour les survivantes de violences basées sur le genre.

Depuis sa création, ce sont :

- 2 000 femmes et enfant survivant-es de VBG qui sont accompagnées
- 15 000 adolescent-es, jeunes et femmes et hommes bénéficiaires des activités de promotion de la SDSR et du renforcement de la qualité de l'offre et du parcours de soins en SSR, survivant-es de VBG bénéficiaires d'une prise en charge de qualité, globale et intégrée



Girls Empowerment for Leadership Association (GELA), association fondée par Patricia Maneng

Patricia Carolle Maneng's Sunday est doctorante en Relations internationales et militante féministe œuvrant pour l'accès à l'éducation des jeunes filles, l'indépendance économique des femmes et leur implication dans les prises de décisions stratégiques et politiques. Elle détient plusieurs distinctions et nominations en Afrique pour avoir aidé de nombreuses filles et jeunes femmes originaires de régions en crise à s'intégrer scolairement et économiquement dans leurs communautés d'accueil. Patricia fonde « Girls Empowerment for Leadership Association (GELA) » en 2019, avec pour missions de promouvoir l'autonomisation des jeunes filles par l'éducation, l'égalité des sexes, l'éducation et la réinsertion sociale des jeunes mères et le dynamisme et leadership féminins en luttant contre de grands fléaux contemporains.



GELA (GIRLS EMPOWERMENT FOR LEADERSHIP ASSOCIATION)

Patricia Carolle Maneng's Sunday a fondé GELA. GELA a mis en œuvre des campagnes de sensibilisation à grande échelle pour informer les communautés sur les droits des femmes et les ressources disponibles. L'organisation a également développé des programmes de formation visant à autonomiser les femmes économiquement et politiquement, en les aidant à accéder à des opportunités de leadership. Un des projets phares de GELA est l'accompagnement académique de plus de 1 500 jeunes filles déplacées internes (IDPs), leur permettant de reprendre le chemin de l'école malgré les obstacles liés au conflit. Ces initiatives ont non seulement réduit le risque d'exploitation des jeunes filles, mais ont également contribué à renforcer leur résilience et leur avenir économique. Par ailleurs, GELA mène un plaidoyer actif auprès des décideurs locaux et internationaux pour l'adoption de politiques renforcées en matière de protection des femmes et pour la mise en œuvre de mécanismes de justice transitionnelle adaptés.

Conclusion

Les dispositifs d'accueil et de protection des femmes en situation d'exil doivent être renforcés à travers une approche globale qui inclut des services spécifiques, une protection contre les violences de genre, un accès aux droits et à la justice, ainsi qu'un soutien à l'intégration socio-économique. Cela nécessite la coopération entre les États, les organisations internationales, et les acteurs de la société civile pour répondre de manière coordonnée aux besoins des femmes migrantes.

Les violences faites aux femmes en situation d'exil sont un enjeu majeur de droits humains. Ignorer ce problème ou ne pas y répondre de manière adéquate revient à laisser une part de la population dans une situation de souffrance insupportable. Le combat pour la protection des femmes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile doit être une priorité pour la France. Il est essentiel que l'État et les associations agissent ensemble pour renforcer la prise en charge de ces femmes et garantir leur accès à la justice, à la sécurité et aux soins.

Face à l'ampleur et à la gravité des violences subies par les femmes en situation d'exil, il est impératif d'adopter une approche globale et coordonnée pour protéger leurs droits fondamentaux et leur dignité. Les chiffres alarmants, les témoignages poignants et les réalités du terrain exposés montrent l'urgence d'une action renforcée.

Il est essentiel que les États, les organisations internationales et les acteurs de la société civile travaillent ensemble pour offrir à ces femmes des dispositifs d'accueil sécurisés, un accès équitable à la justice, à la santé et à l'éducation, et un soutien adapté pour leur intégration sociale et économique.

Ces efforts doivent s'accompagner d'une sensibilisation accrue aux spécificités des violences basées sur le genre et aux obstacles rencontrés par les femmes migrantes, tout en mettant en place des solutions concrètes pour répondre à leurs besoins.

Ne pas agir équivaut à prolonger l'injustice et la souffrance d'une population déjà vulnérable. Au-delà d'une obligation morale, il s'agit d'un impératif humanitaire et d'une question de justice sociale. Ensemble, nous devons œuvrer pour un monde où chaque femme, quelles que soient son origine et sa condition, puisse vivre en sécurité et accéder à un avenir digne et autonome.